MARDI, LE 4 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 4 juillet 2023, à compter de 19 h 31, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Madame	Marianne Morency-Landry, mairesse suppléante
	Monsieur	Xavier Mantha, conseiller nº 1
	Madame	Vicky Brunet, conseillère nº 2
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller nº 4
	Madame	Fanny Giroux, conseillère nº 5
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller nº 6
Est absent :	Monsieur	Vincent Gingras, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Marianne Morency-Landry, mairesse suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée et que Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Monsieur Roland Fournier, chef aux travaux publics

Assemblée : Une personne

2. MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Bonsoir cher(e)s citoyens et citoyennes,

La sécheresse et la canicule ont sévis durement dans les derniers mois, merci à tous ceux et celles qui ont osé faire la danse de la pluie pour essayer d'éteindre les feux de forêt de l'Abitibi & pour arroser notre faune et notre flore.

Bonne saison aux agriculteurs et aux jardiniers! De plus, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont à cœur notre environnement et notre paysage culturel.

À ce propos, j'ai remplacé notre agente de développement lors d'une formation régionale sur les paysages culturels du 15 juin à McWatters à la suite de l'entente régionale en culture entre le ministère de la culture et des communications du Québec, les MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, du Témiscamingue et de la Vallée-de-l'Or ainsi que les villes de Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Un des objectifs visés par cette entente est de connaitre les paysages culturels d'intérêt patrimonial de la région pour ainsi les mettre en valeur.

Le paysage culturel rime avec promotion touristique de nos attraits. Saviez-vous à quel point la vidéo *Latulipe, bien plus qu'un village* de M. Sylvain Marcotte a été appréciée? En effet, sa publication sur le Facebook de la Municipalité a généré plus de 8 500 visionnements et plus de 1 500 interactions? Il ne faut pas sous-estimer l'impact des réseaux sociaux qui sont de la publicité partagée gratuitement et librement. Avez-vous vu la section Rendez-vous plein air + Le Raid dans le cahier estival du journal Le Reflet? Je vous invite à aller le consulter.

J'aimerais faire mention d'honneur à nos doyens qui doivent déménager prochainement, M. Lucien Gilbert et Mme Cécile Rocheleau. Vous avez beaucoup donné pour Latulipe et vous nous manquerez. De plus, au nom du conseil municipal, nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à la famille de M. Gonzague Landry et de Mme Cécile Trudel qui nous ont quittés en mai et en juin dernier.

Sur ce, bon conseil! (J'ai copié le mot de la fin de mon maire!) Bonnes vacances, Vincent et Daniel, aussi!

23-07-134 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Mot de la mairesse suppléante
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Adoption des comptes / Juin 2023
8. Projet d'aménagement d'un bureau municipal au 4, rue Principale Ouest
9. Station de traitement des eaux usées – Demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

10. Réfection de la rue du Carrefour Nord
11. Comité de l'Est
12. Fauchage des bordures de chemin
13. Correspondance
14. Affaires diverses
15. Deuxième période de question
16. Clôture de la séance

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

23-07-135 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

Il est proposé par Richard Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

23-07-136 **5.1 TRAVAUX DE VOIRIE 2023 / PROJET DE RECHARGEMENT DU CHEMIN DES RANGS 1 ET 2 DU CANTON GABOURY**

CONSIDÉRANT QUE la présence du pont couvert ne permet pas le passage de machinerie lourde afin d'atteindre le chemin des Rangs 1 et 2 du canton Gaboury;

CONSIDÉRANT QU'aucun chemin de contournement n'est adéquat pour donner l'accès au chemin des rangs 1 et 2 du canton Gaboury;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Landry, située à proximité du pont couvert, propose à la municipalité des services de location d'un camion 6 roues et d'un tracteur;

CONSIDÉRANT QUE Transport D. Barrette livrera le concassé dans la cour de la Ferme Landry;

CONSIDÉRANT QUE la chargeuse-pelleteuse appartenant à la municipalité effectuera l'épandage du concassé;

Il est proposé par Vicky Brunet et unanimement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte l'offre de la Ferme Landry afin dépendre 400 tonnes de concassé 0 ¾ dans les endroits du chemin des Rangs 1 et 2 où il y a présence de grands trous :

QUE le taux de location de la machinerie appartenant à la Ferme Landry soit établi selon la charte du MAPAQ.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

7. ADOPTION DES COMPTES / JUIN 2023

7.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS JUIN 2023		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	20 840.08 $	Salaire net / Dir. gen. et sec. trés. et agent de développement, Chef et préposé aux travaux publics* et parcs, Surveillant Écocentre, Adjoint à la direction
Salaire des élus	6 115.44 $	salaires des élus et allocation de dépenses
La Capitale Assurance	1 064.87 $	Assurances collective /Juin 2023
Revenu Québec	7 799.80 $	Remises salariales / Juin 2023
Revenu Canada	2 688.71 $	Remises salariales / Juin 2023
Hydro Québec	282.04 $	Électricité / Éclairage public
" "	1 008.02 $	Électricité / Centre communautaire
	177.24 $	Électricité / 6 Principale Ouest (Garage)*
	301.97 $	Électricité / 4 Principale Ouest
	36.50 $	Électricité / 13 carrefour Sud*
" "	32.37 $	Électricité / Patinoire
" "	2 064.46 $	Électricité / Usine traitement eau potable
Bell Mobilité	305.47 $	Cellulaires / Juin 2023
Télébec	125.80 $	Téléphone / Traitement eau potable
Communication Cloudli (Visa)	99.89 $	Téléphonie IP /Bureau et centre communautaire
Vicky Morin Gauthier	150.00 $	Remboursement/ Inscription loisir enfant
Fleurs Locales	104.95 $	Journal Fleur Locale

École du Carrefour	612.00 $	Loyer point de services / Juin 2023
Paroisse Saint-Antoine Abbé	300.00 $	Location bureau / Juin 2023
TOTAL	44 109.61 $	

23-07-137 **7.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

ADOPTION DES COMPTES À PAYER +D8+B50:D67+B50:D70		
FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
1200¤ Boivin & Gauvin Inc.	1 671.23 $	Vérification annuelle / Harnais et masques des pompiers
Boutiques Colormax	458.19 $	T-shirt promotionnel / Élus et employés
Corporation de Développement Gaboury	1 029.62 $	Travaux entretien parc Pointe-aux-Roches
Constructo.ca (S.E.A.O.)	53.64 $	Appel d'offres pour Projet bureau municipal
Distribution Gironnes Ltée	16.76 $	Pièce / Camionnette*
" "	229.15 $	Pièce / Gratte d'été*
Fédération Québécoise des Municipalités	600.83 $	Services d'ingénierie / Projet traitement des eaux usées*
GLS Logistics Système Canada Ltd	46.68 $	Messagerie / Traitement eau potable
Groupe Conseil Trame Inc.	5 468.33 $	Architecte / Projet aménagement bureau municipal*
H2Lab Inc.	146.42 $	Analyse d'eau potable
Journal Le Reflet Témiscamien	574.88 $	Promotion estival 2023*
Matériaux Jolette Lorrainville Inc.	708.47 $	Matériaux parc des Riverains Peinture 4B Princ. O.
Marcel Baril Limitée	1 247.05 $	Tuyau pvc égout
OK Pneu Écotone Ville-Marie	609.30 $	Caméras Spypoint et accessoires
Quincaillerie Home Hardware	60.86 $	Pots de fleurs et terre (bureau) et petit outil
Quincaillerie de l'Est	1 029.58 $	Essence / Camion, chargeuse-pelleteuse, camionnette et petits outils à essence
	561.26 $	Paillis / Parcs, outil, articles de nettoyage 4B Princ. O.;
	181.22 $	Épicerie / Fête au village (Hot Dog)
SNC-Lavalin-Stavibel Inc.	489.66 $	Service d'ingénierie / Projet traitement des eaux usées*
	4 241.16 $	Service d'ingénierie / Projet de réfection rue du Carrefour Nord *
Véolia ES Canada	347.52 $	Collecte de solides huileux
Xerox Canada Ltd	298.31 $	Frais d'impression
Grand Total (Achat)	20 070.12 $	
* Dépenses subventionnées		

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que les comptes soient adoptés pour le mois de juin 2023, tels que présentés ci-dessus :

8. PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU MUNICIPAL AU 4, RUE PRINCIPALE OUEST

Aucune soumission reçue. À suivre.

23-07-138 **9. STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – DEMANDE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

CONSIDÉRANT qu'une station d'épuration des eaux usées doit être aménagée afin de desservir la municipalité.

CONSIDÉRANT que les études de faisabilité ont démontrées que le seul site viable pour cet aménagement est localisé sur le lot 6 471 204 ;

CONSIDÉRANT que l'accès au site devra se faire via un chemin d'accès traversant lot 6 471 204 et que l'implantation de conduites sont requises sur les lots 5 486 715 et 6 460 556;

CONSIDÉRANT que le site est en zone agricole, telle que définie par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec et qu'une autorisation pour un usage non agricole de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec est nécessaire à leur réalisation;

CONSIDÉRANT que les travaux ne contreviennent pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que les travaux auront un impact limité sur le potentiel agricole et les possibilités d'utilisation du lot et des lots avoisinants ainsi que sur le maintien et le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que les travaux n'auront pas d'impact sur les contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que les travaux n'auront pas d'impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que les travaux auront un effet favorable sur la préservation des ressources pour l'agriculture et qu'ils permettront d'améliorer la qualité de l'eau et faciliteront le développement municipal.

CONSIDÉRANT que la Municipalité agit à titre de demanderesse à la demande d'autorisation pour usage non agricole;

Il est proposé par Richard Moreau et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de Latulipe-et-Gaboury appuie la demande de la Municipalité Latulipe-et-Gaboury à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'autorisation d'usage non agricole sur une superficie de 4,6 hectares sur les lots 6 471 204, 5 486 715 et 6 460 556 afin de procéder à l'aménagement de la station d'épuration des eaux usées, son chemin d'accès et ses conduites associées, en zone agricole.

23-07-139 **10. RÉFECTION DE LA RUE DU CARREFOUR NORD / ADOPTION D'UNE SOUMISSION DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION DES SOLS**

CONSIDÉRANT que le conseil demande la réfection de la rue du Carrefour Nord;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale sommaire des sols doit être effectuée avant les travaux;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre de services sur invitation a été faite à :

- Engiteck, services d'ingénierie – 41 719 $ (Taxes en sus)
- SNC Lavalin – Aucune offre
- WSP – Aucune offre
- Englobe – Aucune offre

Il est proposé par Fanny Giroux et unanimement résolu par le conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury retienne les services de Engiteck au montant de 41 719 $ (taxes en sus) présenté dans l'offre de service numéro GT23-109 dans le cadre de l'étude géotechnique et caractérisation environnementale :

QUE le financement de ce projet provienne de la TECQ 2019-2024.

23-07-140 **11. COMITÉ DE L'EST**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de l'Est a cessé ses activités depuis plusieurs années :

Il est proposé par Vicky Brunet résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury se retire du Comité de l'Est.

23-07-141 **12. FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT l'offre de service du 25 juin de Transport Symkam, au montant de 50.00$ du kilomètre (taxes en sus), concernant le fauchage des bordures de chemins;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la présente soumission pour un total maximum de 3 000.00 $ (Taxes en sus).

13. CORRESPONDANCE

13.1 DANIEL BERNARD, DÉPUTÉ DE ROUYN-NORANDA TÉMISCAMINGUE / RÉPONSE À LA RÉSOLUTION D'APPUI (23-06-129) À LA DEMANDE DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS DE REPRISE DU CHEMIN DU 6E RANG DE BABY PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

À la suite de la résolution d'appui du conseil au sujet de la demande de la municipalité de Laverlochère-Angliers concernant la reprise du chemin du 6e Rang de Baby par le MTMD, le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue, Daniel Bernard, a fait réponse à la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury qu'il allait faire un suivi au cabinet de la ministre du MTMD et s'informer de la situation auprès de la direction du MTMD de l'Abitibi-Témiscamingue.

14. AFFAIRES DIVERSES

23-07-142 **14.1 PROJET D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU QUAI À LA DESCENTE DE BATEAU DU LAC-DES-BOIS**

Il est proposé Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à l'achat d'un ensemble de deux quais flottants QPF-495 de 5 pi X 10 pi en aluminium à bas franc-bord avec cèdre chez Home Depot au montant de 3 587.00 $ (taxes en sus):

QUE le financement provienne des surplus libres.

23-07-143 **14.2 RÉSOLUTION AUTORISANT UN MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 128.7 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a le projet d'installer un nouveau quai pour la descente de bateau située au Lac-des-Bois au lot 5 768 642 du cadastre du Québec appartenant au Gouvernement du Québec;

Il est proposé par Fanny Giroux et unanimement résolu de consentir, Julie Gilbert, directrice générale, d'agir en tant que mandataire dans le cadre d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant le projet d'installation d'un nouveau quai pour la descente de bateau située au Lac-des-Bois.

23-07-144 **14.3 ANALYSE DU CONTRAT DE LA PRÉPOSÉE AUX PARCS CONCERNANT LE BUDGET 2023**

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'utiliser la somme maximum de 5 000 $ dans les surplus libres afin de poursuivre le financement de l'embauche de la préposée aux parcs et à l'aménagement paysagé pour la saison estivale 2023.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

20h17 à 20h21

23-07-145 **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil de clore la séance.

Il est 20 heures 22 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 04 juillet 2023.

_____

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

_____	_____
Marianne Morency-Landry, Mairesse suppléante	Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale